



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 24/2014

Vevey, le 25 septembre 2014

Mise sur le marché libre de l'électricité suisse de six bâtiments communaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Son ordonnance, publiée le 17 mars 2008, édicte les règles pour le nouveau fonctionnement du marché de l'électricité en Suisse. En application de cette nouvelle législation, les bâtiments consommant plus de 100'000 kWh par an peuvent, depuis le 1er janvier 2009, accéder librement aux différents réseaux de transport et de distribution électrique.

La ville de Vevey dispose de plusieurs sites qui dépassent le volume d'électricité de 100'000 kWh par an et qui sont donc éligibles au marché libre de l'électricité suisse. Ces bâtiments sont actuellement fournis en électricité par Romande Energie SA, sous le régime du marché régulé, comme l'ensemble des autres bâtiments de la Ville. Parmi les bâtiments éligibles, une première étape a été définie pour une demande d'offre. Elle porte sur six bâtiments qui sont les suivants :

Bâtiments	Consommation d'électricité en 2013 (en kWh)
Collège Kratzer	181'514
Vevey-Corseaux Plage	280'364
Hôtel-de-Ville	186'758
Musée Jenisch	355'827
SwissMedia Center	252'589
Cave de l'Hôpital	143'058
TOTAL	1'400'110

Les avantages du marché libre de l'électricité sont multiples ; il s'agit d'un marché concurrentiel au sein duquel les fournisseurs d'électricité de l'ensemble de la Suisse proposent différentes offres basées sur les prix du marché, et donc non directement soumis à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Cela permet d'améliorer la transparence des prix et de disposer d'offres compétitives adaptées aux besoins réels des différents clients.

Le marché libre de l'électricité a cependant été pendant plusieurs années financièrement peu attractif pour les éventuels clients éligibles (prix de l'électricité sur le marché libre supérieur au prix réglementé), mais jouit depuis 2013 d'un regain d'intérêt étant donné l'effondrement des prix sur le marché européen de l'énergie.

Afin de bénéficier de cette opportunité de réaliser des économies financières, l'Office du développement durable/Energie a demandé à dix fournisseurs d'électricité de Suisse de faire une offre pour la mise sur le marché libre de l'électricité des six bâtiments précités pour une période de trois ans.

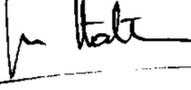
Après analyse des différentes propositions reçues, la Municipalité, dans sa séance du 27 août dernier a décidé de porter son choix sur l'offre de Romande Energie SA et de signer les contrats nécessaires pour la fourniture d'électricité pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

La consommation électrique de ces six bâtiments représente 43% de la consommation totale du parc immobilier communal et l'économie financière sera de l'ordre de CHF 144'000.— environ pour les trois années, soit une diminution de 21% de la facture finale d'électricité.

Il est probable que les conditions d'éligibilité sur le marché libre de l'électricité suisse vont encore évoluer dans le futur. Afin de profiter de ces éventuelles opportunités, l'Office du développement durable/Energie poursuit sa réflexion pour d'autres bâtiments.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballin Grégoire Halter